CONSULAT GÉNÉRAL
DE FRANCE À HONG KONG
ET MACAO

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MÉMENTO DE SÉCURITÉ

Protection des résidents français dans la circonscription consulaire de Hong Kong et Macao

Mis à jour en septembre 2019

Contacts téléphoniques utiles et d'urgence

Standard du Consulat général
(+852) 3752 9900

Numéro d'urgence du Consulat en dehors des horaires d'ouverture, à n'utiliser que pour les urgences impérieuses
(+852) 9337 0595

Cellule de crise du Consulat général (lorsque celle-ci est activée)
(+852) 3752 9930

Numéro d'urgence à Hong Kong : 999

Ce mémento de sécurité est destiné à vous sensibiliser sur les précautions à prendre et les mesures à observer en cas de situation de crise. Il s'adresse aux ressortissants français résidents ou de passage dans la circonscription consulaire du consulat général de France à Hong Kong et Macao.

En cas de menaces globales (catastrophes naturelles ou industrielles, épidémies, troubles à l'ordre public), d'accidents graves dans les transports collectifs, ou d'atteintes généralisées à la sécurité des biens et des personnes, ce sont les autorités de Hong Kong et de Macao qui sont les premières responsables des mesures de précaution et de sécurité que doivent respecter toutes les personnes présentes sur le territoire, quelle que soit leur nationalité. Vous serez donc invités à les respecter. Nous vous recommandons de vous informer régulièrement sur le site du Bureau de la Sécurité de Hong Kong https://www.sb.gov.hk/eng/news/mobileapp/ ou de télécharger sur vos téléphones mobiles l'application du Bureau de la Sécurité à Hong Kong pour recevoir toutes les alertes en matière de sécurité (Safeguard HK, Security Bureau Mobile App).

Lorsque ces menaces touchent directement aux intérêts ou à la sécurité des ressortissants français, le Consul général, responsable de la sécurité de nos compatriotes, peut déclencher une cellule de crise au sein du consulat, qui agira en étroite coordination sur le terrain avec vos chefs d'ilots, et avec le centre de crise et de soutien du Quai d'Orsay à Paris.

Le dispositif de sécurité, régulièrement actualisé, comprend plusieurs phases en fonction de la gradation de la menace, et prévoit, dans les cas extrêmes, le regroupement et le départ de nos ressortissants.

Le premier réflexe de sécurité est de vous inscrire :
- si vous êtes résident (à partir d'une durée de plus de trois mois), au registre des Français de l'étranger, au consulat ou en ligne : https://www.service-public.fr/. Il convient de fournir une adresse mail et au moins un numéro de téléphone portable afin de pouvoir être joint à tout moment. En cas de difficultés rencontrées contacter le consulat : informations.hong-kong-cslt@diplomatie.gouv.fr. Il est indispensable de mettre à jour les informations vous concernant : composition de votre famille, lieu de résidence, vos numéros de téléphone ou de fax, votre adresse email, votre lieu de travail ;
- si vous êtes de passage, sur le site « Ariane » qui permet de signaler votre présence dans la circonscription : https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/.

MESURES DE PRECAUTION PERMANENTES

Vos documents personnels doivent rester à portée de mains : passeport, carte d'identité, livret de famille, carte consulaire, carnet de santé, argent liquide…

Il est prudent d'avoir chez soi des stocks de prévoyance au cas où il faudrait y rester confiné quelques jours, tels que :

- une trousse de secours de base : pansements, paracétamol, traitements réguliers, désinfectant, pommade pour brûlures, antiseptiques, anti-diarrhéiques, produit pour purifier l'eau, vitamine C, glucose… ;

- de la nourriture de base : réserve d'eau potable, conserves, aliments sur-vitaminés, fruits secs, confiseries, nourriture pour les enfants en bas âge… ;

- matériels divers : torche électrique, piles, bougies, couvertures, réchaud avec recharge de gaz… ;

- moyens de communication : téléphone portable avec son chargeur, poste de radio, liste des contacts d'urgence…

En cas de crise, l'approvisionnement en essence peut être brusquement interrompu. Il est donc prudent en temps de menace de faire le plein de votre véhicule dès que la moitié du réservoir est consommée.

LE DISPOSITIF DE SECURITE

Le dispositif de sécurité du consulat général de France est destiné à faire face aux situations d'urgence. Il prévoit :

- le découpage de la circonscription en 10 îlots de sécurité à Hong Kong, auxquels s'ajoute 1 îlot pour Macao ;

- des chefs d'îlots, leurs adjoints et leurs suppléants, volontaires et bénévoles. Ils sont les correspondants de sécurité du consulat auprès de la communauté française et vous transmettent les recommandations et consignes à suivre en cas de crise ;

- le recensement aussi précis que possible des Français (lieux de travail et de domicile, composition des familles, voies d'accès, téléphones, adresses électroniques) ;

- l'identification de lieux de regroupement et de moyens nécessaires pour préparer d'éventuelles opérations de départ du pays en cas de besoin.

En cas de situation d'urgence, et selon le niveau de la menace, le consulat vous transmettra les recommandations et mettra en œuvre les dispositions prévues par le plan de sécurité. Vous en serez informé par l'intermédiaire de votre chef d'îlot, par courriel, ou par messages SMS.

En cas d'événement grave, le consul général peut décider de la mise en place d'une cellule de crise au consulat, en liaison avec le ministère de l'Europe des Affaires étrangères à Paris. Sa mission est de :

- recueillir en temps réel les informations nécessaires à la meilleure compréhension possible de la situation afin d'en évaluer la graviter et d'adapter le plan de sécurité en fonction de celle-ci ;

- vous informer et vous transmettre les consignes de précaution et de sécurité à adopter ;

- recueillir toute information sur des personnes susceptibles d'être victimes ou en difficultés ;

- maintenir le contact avec votre chef d'îlot et recenser les informations concernant l'ensemble des ressortissants français présents dans sa zone si elle est touchée par la crise, notamment les victimes et les personnes en difficulté ;

- entretenir un contact permanent avec les autorités de Hong Kong et/ou Macao responsables de la gestion de la situation de crise ;

- informer en temps réel les autorités françaises de la situation et de celle des Français sur place.

Au besoin peut se mettre en place au Ministère des Affaires étrangères à Paris, une cellule de crise centrale, chargée de gérer la situation en liaison avec le consulat, de traiter les demandes d'information sur les ressortissants français dans la circonscription consulaire et d'organiser le cas échéant les secours depuis la France.

Lors d'une crise, mettez-vous en sécurité en tenant compte des consignes des autorités locales. Restez joignable à tout moment, suivez les recommandations de votre chef d'îlot, et répondez à ses demandes d'information.

MOYENS DE COMMUNICATION ET D'ALERTE

En cas de crise il faut absolument avoir sur soi un téléphone portable en état de fonctionnement (pensez à avoir avec vous un chargeur et une batterie de secours chargée). Il est important aussi de vous assurer que les coordonnées que vous avez données au consulat sont en permanence à jour, en signalant tous changement.

Le consulat utilisera plusieurs moyens de communication et d'alerte afin de vous informer sur la situation et les mesures de précaution ou de sécurité à prendre en cas de danger.

Le consulat est joignable par téléphone, et en cas de nécessité impérieuse 24h/24. Toutefois en cas de crise le standard risque d'être saturé.

Des courriels pourront vous être envoyés pour vous communiquer des informations ou des consignes concernant la sécurité, et en cas de crise des instructions plus détaillées. La réception de sa messagerie sur son téléphone portable est particulièrement recommandée pour recevoir en temps réel ce type de communication.

L'envoi de SMS groupés est également prévu en cas de crise.

La sécurité de vos coordonnées est assurée. Les listes d'adresses e-mail et de numéros de téléphone constituées par la section consulaire sont confidentielles. Elles sont stockées sur un serveur sécurisé et ne sont jamais communiquées à des tiers, hormis dans le cadre réglementaire prévu par le code électoral.

LES PHASES D'ALERTE

Le plan de sécurité comprend quatre phases d'alerte. Le passage d'une phase à l'autre est décidé par le consulat, mais le passage à la phase 4 (évacuation) est une décision prise par les autorités françaises à Paris.

Phase	**Français résidents**	**Français de passage**
1	Vérification des mesures de précaution	Recommandation de ne pas voyager dans les zones concernées. Se signaler auprès de la section consulaire.
2	Rester à domicile	Quitter le pays pour ceux qui le peuvent. Rester dans le lieu d'hébergement pour les autres.
3	Se préparer à un regroupement, contact permanent avec les chefs d'îlot	
4	Regroupement et évacuation	

Phase 1 - Précautions renforcées. Cette phase correspond à une situation de troubles limités, tels que des manifestations, des blocages de routes, des grèves multiples dans les services publics, des incidents naturels (précipitations importantes,…), etc.

Les Français résidents sont invités à vérifier l'état de leurs provisions (nourriture, eau, essence), à rester en permanence joignable par téléphone portable, et à contacter leur chef d'îlot en cas de problème. Les Français de passage sont invités à se tenir à l'écart des zones concernées et à se signaler auprès de la section consulaire.

Phase 2 – Ne pas sortir. Cette phase correspond à une situation de troubles plus importants ou généralisés, limitant les déplacements, tels qu'une circulation restreinte ou dangereuse, la fermeture des bâtiments publics ou des écoles, des agressions ciblées envers les étrangers, des émeutes, une catastrophe naturelle ou industrielle de grande ampleur, une crise sanitaire, etc. A ce stade tout déplacement à l'extérieur est déconseillé. Indiquez votre présence à votre chef d'îlot, il vous portera assistance en cas de besoin.

Les Français résidents sont invités à rester à domicile. Ils seront contactés par leur chef d'îlot et/ou le consulat et pourront faire état des difficultés rencontrées. Les Français de passage sont invités, dans la mesure du possible, à quitter la région touchée. Ceux qui sont dans l'impossibilité de le faire doivent rester dans leur lieu d'hébergement. Toute difficulté doit être rapportée à la section consulaire.

Phase 3 – Préparation au regroupement envisageable, contact permanent avec les chefs d'îlot. Cette phase correspond à une dégradation de la situation pouvant rendre inopérant le confinement à domicile, telle que des difficultés d'approvisionnement en électricité, eau, nourriture, une situation sécuritaire fortement détériorée, etc.

Les Français préparent leur regroupement sur les points de rassemblement, selon les instructions du consulat.

Seul le consulat est autorisé à donner un ordre de regroupement, même partiel, si la situation l'impose. Dans ce cas, le chef d'îlot vous invitera à rejoindre le lieu de repli. Dans la mesure du possible, la circulation se fera en groupe et sous la protection des forces de l'ordre.

Phase 4 – Regroupement et Évacuation. Cette mesure ultime et exceptionnelle est prise dans les situations les plus critiques seulement. Le regroupement en vue de l'évacuation se fait sur les points de rassemblement.

Au moment du départ de votre domicile, assurez-vous d'avoir pris tout ce qui vous est nécessaire (voir liste à cocher dans ce manuel). Pensez à fermer toutes les portes et issues, couper les alimentations d'eau, de gaz, d'électricité, débrancher tous les équipements électriques.

EN CAS D'EVACUATION

En cas d'évacuation par avion, les bagages sont généralement limités à 10 kg par personne.

En cas d'évacuation :

- prenez vos documents personnels : passeport, carte d'identité, livret de famille, carte consulaire, carnet de santé, argent liquide…

- préparez un sac d'urgence comprenant une trousse médicale simple, une lampe de poche, des vêtements adaptés au climat, de la nourriture en conserve ou déshydratée, un chargeur de téléphone portable et une batterie chargée.

QUE FAIRE EN CAS DE… ?

D'une manière générale, suivez les consignes de sécurité données par les autorités locales relayées par les médias.

Typhon. Le risque de typhon est élevé à Hong Kong et à Macao. Le risque principal est celui de la chute d'objets emportés par le vent (pots de fleurs, plaques de tôle, verre, etc.) ainsi que celui d'inondation. Pendant un typhon, il faut rester à l'intérieur, et donc prévoir chez soi des réserves d'eau et de nourriture suffisantes. Pensez à remplir les baignoires et lavabos ainsi que tous les récipients disponibles d'eau courante en prévision de coupures d'eau.

Inondations. Si vous habitez en zone inondable, prenez les mesures de prévention dès l'annonce de la montée des eaux et prévoyez d'évacuer votre logement dès que la situation devient critique. Efforcez-vous de boucher toutes les ouvertures basses de votre domicile, placez les objets ou documents précieux dans les étages ainsi que de l'eau potable et de la nourriture. Mettez les produits toxiques à l'abri de la montée des eaux et coupez l'électricité et le gaz. Ne traversez jamais une zone inondée à pied ou en voiture, elle peut cacher des trous qui peuvent vous engloutir.

Tremblements de terre. Hong Kong et Macao sont en zone sismique même si aucun tremblement de terre n'a été recensé récemment. En outre, les normes antisismiques n'ont pas toujours été appliquées dans la construction des bâtiments les plus anciens. Attention, un tremblement de terre est toujours suivi de répliques. Mettez-vous rapidement en sécurité après la première secousse.

Si vous êtes chez vous, ne vous précipitez pas dehors, abritez-vous sous une table, un bureau ou un autre meuble solide. Eloignez-vous des fenêtres, des cloisons de verre, des miroirs, des sources de chaleur, des meubles hauts, des appareils électriques. Si vous êtes dans un couloir, mettez-vous en position accroupie le long d'un mur. Protégez votre tête et votre visage. N'utilisez pas les ascenseurs. Si vous êtes dans un ascenseur au moment d'un tremblement de terre, sortez en le plus vite possible. Si l'ascenseur est bloqué, il faut garder votre calme en attendant les secours. Après un tremblement de terre le risque majeur est celui de l'incendie et de la propagation des épidémies. Coupez le gaz, l'électricité et l'eau avant de quitter votre domicile si nécessaire. En prévision d'un tremblement de terre pendant la nuit, ayez une lampe de poche accessible dans chaque chambre.

Si vous êtes à l'extérieur, dirigez-vous vers un endroit ouvert où vous risquer le moins d'être touché par la chute d'un bâtiment, d'un pont, de fils et de poteaux électriques, ou d'un éboulis en montagne.

Si vous êtes dans un véhicule, essayez de vous arrêter dans un endroit sûr sans bloquer la circulation. Éloignez-vous des ponts, des viaducs et des immeubles. Restez dans votre véhicule.

Si vous êtes dans un lieu public très fréquenté, essayez de vous réfugier quelque part en faisant attention de ne pas vous faire piétiner. Si vous êtes à l'intérieur, ne vous précipitez pas dehors où vous pourriez être blessé par des chutes de débris. Les trottoirs qui longent des immeubles sont particulièrement dangereux. Dans les centres commerciaux, essayez de vous réfugier dans le magasin le plus proche. Eloignez-vous des fenêtres, des puits de lumière et des rayons chargés d'objets lourds.

Epidémie. Le dispositif de veille sanitaire du consulat peut être réactivé à tout moment si une épidémie se déclarait.